

COMMUNE
d'OSTHOFFEN

67990



Tél. : 03 88 96 00 90
Fax : 03 88 96 57 37

**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT
LA CIRCULATION RUE PRINCIPALE (RM18)
A L'OCCASION DU MARCHÉ DE NOËL
LE 27 NOVEMBRE 2022**

Le Maire de la Commune d'OSTHOFFEN,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la route,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu la nécessité de régler la circulation à l'intérieur de la commune,

ARRETE

Article 1^{er}: A l'occasion du marché de Noël organisé le 27 novembre 2022, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits rue Principale,

Article 2: Le présent arrêté entrera en vigueur le dimanche 27 novembre de 06h00 à 22h00.

Article 3: Durant cette période, la route sera barrée, le stationnement des véhicules sera interdit et qualifié de gênant au droit du marché. Tout véhicule irrégulièrement stationné dans la zone réglementée par le présent arrêté ou gênant le déroulement du marché pourra être mis en fourrière.

Article 4: La signalisation temporaire sera mise en place par la commune, panneau KC1 « route barrée à 100m », panneau KC1 « route barrée à 300m ».

Article 5: Le présent arrêté sera publié conformément aux usages locaux.

Article 6: Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément aux lois et règlement en vigueur.

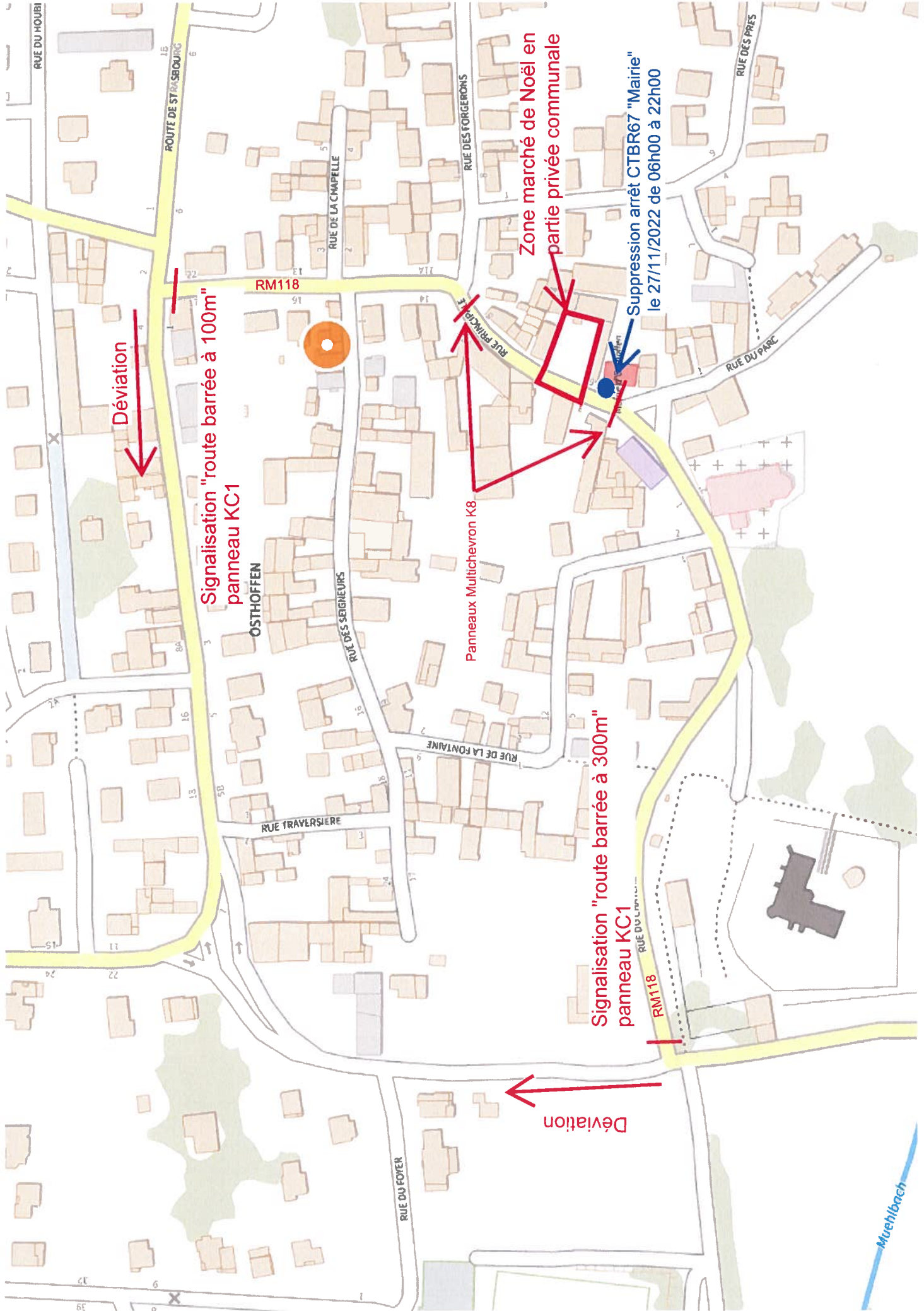
Article 7: Les services de Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 8: Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Wolfisheim,
- M. le Directeur du Service Départemental de l'Incendie et de Secours à Strasbourg,
- Monsieur le Président de la CTBR.

Osthoffen, le 07 novembre 2022

LE MAIRE D'OSTHOFFEN
W. DE WITTE
Bas-Rhin



Déviation

Signalisation "route barrée à 100m"
panneau KC1

OSTHOFFEN

RM118

Panneaux Multichevron K8

Zone marché de Noël en
partie privée communale

Suppression arrêt CTBR67 "Mairie"
le 27/11/2022 de 06h00 à 22h00

Signalisation "route barrée à 300m"
panneau KC1

RM118

Déviation

Muehlbach